



APPEL à PROJETS 2013

Défi Transition énergétique : ressources, société, environnement - ENRS

(Projets exploratoires et projets fédérateurs)

**ATTENTION : prolongement de la date de clôture de l'AAP : le 27 mars 2013
pour les projets exploratoires ET pour les projets fédérateurs**

Contexte :

Ce DEFI est transversal à tout l'organisme et traduit une de ses priorités stratégiques. Il place le CNRS en position d'acteur de la réflexion nationale et internationale engagée sur la transition énergétique. Il porte sur des problématiques de recherche que le CNRS a plus particulièrement vocation à porter - en raison notamment de leur caractère amont et fortement interdisciplinaire - et qui sont peu ou pas couvertes par les agences de financement de la recherche en Energie (ANR, ADEME). Il recouvre également des thèmes traités dans le cadre de l'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche en Energie (ANCRE) mais pour lesquels le CNRS apporte une contribution originale, en cohérence avec la stratégie nationale de recherche dans le domaine (SNRI, SNRE).

Objectifs :

Explorer de nouvelles voies et proposer des solutions originales permettant d'apporter des réponses au défi de la transition énergétique. La problématique sera abordée dans sa globalité, en privilégiant les recherches aux interfaces entre disciplines et en examinant systématiquement les conséquences sociales et les politiques publiques envisageables, les impacts environnementaux et la disponibilité des ressources¹.

Périmètre :

Les projets de recherche - à caractère exploratoire ou en rupture - devront proposer de lever les grands verrous actuels dans les différents domaines de l'Energie. Les thématiques prioritaires concerneront l'étude du sous-sol, les nouvelles technologies de l'énergie, l'évolution des usages et comportements, et l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique avec dans ce dernier cas des propositions attendues de solutions innovantes pour le stockage et le transport de l'énergie sous toutes ses formes.

L'année 1 du DEFI (2013) permettra de soutenir des projets de recherche exploratoire (PE) et d'identifier de premiers projets de recherche fédérateurs (PF) plus ambitieux fédérant des consortia plus larges d'équipes pluridisciplinaires sur plusieurs années:

- Les **Projets exploratoires (PE)** proposent de nouvelles voies ou de nouveaux concepts à risque pour lever des verrous importants ou pour démontrer la faisabilité d'un nouveau concept ou d'une nouvelle approche et en préciser les avantages. Les projets PE retenus dans le cadre de l'appel à projets 2013 seront soutenus pour une durée d'un an. Exceptionnellement, quelques projets pourraient être renouvelés pour une année supplémentaire, après évaluation et décision du comité de pilotage.

Les projets proposant de nouveaux concepts, en rupture avec ceux couramment utilisés dans ce domaine de recherche, et à fort potentiel de développement, voire à risque, sont vivement encouragés, quelles que soient les disciplines engagées.

Financement moyen : entre 10 à 15 k€/an

- Les **Projets fédérateurs (PF)** rassemblent un nombre d'équipes significatif autour d'un grand enjeu pour une durée maximale de 4 ans. Un nombre limité de projets sera sélectionné en 2013, avec un financement initial d'un an qui pourra être renouvelé si l'évaluation scientifique annuelle du projet est positive et si les contraintes budgétaires le permettent. Quelques projets pourront éventuellement être accompagnés par des bourses de thèses qui seront fléchées sur le DEFI par les Instituts qui le souhaitent.

¹ Dans ce DEFI, le CO2 peut être considéré comme un déchet (gaz à effet de serre à capter et stocker) ou comme une ressource à valoriser

Financement moyen : entre 50 et 100 k€/an

En fonction de l'évolution du Défi, certains projets exploratoires particulièrement prometteurs pourront, sur proposition du comité scientifique et après avis favorable du comité de pilotage du DEFI, être poursuivis sous forme de projets fédérateurs. Dans ce cas, des regroupements pourront être proposés.

Une étude économique et prospective sera réalisée pour évaluer l'intérêt économique des projets fédérateurs et les conséquences sur les scénarios énergétiques.

Critères d'évaluation :

- Contribution apportée aux objectifs du DEFI : les projets devront démontrer qu'ils offrent une option crédible pour la transition énergétique, en précisant les avantages attendus en termes sociétal (conséquences sociales, politiques publiques,...), environnemental (risques, pollution, empreinte carbone...) et de gestion des ressources (disponibilité, toxicité des matières premières, recyclage). Ce critère sera tout particulièrement important pour les PF
- Originalité et qualité scientifique
- Compétences et complémentarité des équipes impliquées
- Prise de risques, démonstration des caractères exploratoire et interdisciplinaire du projet.
- Pour les PF uniquement: Intérêt du projet en termes de structuration du domaine scientifique (caractère fédérateur). Clarté des objectifs. Perspectives scientifiques.
- Adéquation du budget demandé au programme de travail. **Attention : la demande budgétaire justifiée dans l'exposé scientifique doit être impérativement renseignée de façon succincte dans l'application SIGAP lors de l'acte de candidature**

Procédure de soumission :

Les candidats à cet appel à projets doivent déterminer le type de projet qu'ils souhaitent proposer et utiliser obligatoirement les formulaires à leur disposition pour renseigner leur proposition.

ATTENTION : prolongement de la date de clôture de l'AAP : le 27 mars 2013 pour les projets exploratoires ET pour les projets fédérateurs

Le formulaire relatif à chaque type de projet proposé dans le cadre de l'appel ENRS (projet exploratoire OU projet fédérateur) dument complété sera obligatoirement déposé sur l'application SIGAP :

<https://sigap.cnrs.fr/sigap/web/connexion.php>

Sélection, suivi et évaluation des projets :

- Expertise et sélection des propositions par un comité scientifique constitué de représentants des Instituts (correspondants Energie), du conseil scientifique du CNRS et de représentants extérieurs. Le comité scientifique assurera le suivi des projets et statuera également sur leur évolution (poursuite, regroupements ou fin). Les propositions du comité scientifique seront soumises pour validation au Comité de pilotage de la MI. Les porteurs des projets (exploratoires et fédérateurs) devront fournir un rapport scientifique annuel permettant l'évaluation du travail réalisé: celui ne devra pas excéder 6 pages pour les PE, et 12 pages pour les PF. Les porteurs devront également participer aux actions d'animation et d'échanges qui seront organisées dans le cadre du DEFI (colloque annuel du DEFI notamment).

Informations : Alain Dollet, responsable scientifique (alain.dollet@cnrs-dir.fr) et la Mission pour l'interdisciplinarité (mi-contact@cnrs.fr)